



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 16.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17.02.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

TOULOUSE MIRAIL 2 / HERSOISE 2 – Senior – Départemental 4 – Poule D – du 30.11.2025

Pour le club TOULOUSE MIRAIL

1 match automatique + 4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Propos injurieux à officiel en dehors de la rencontre

Affaire n°2 :

CINTEGABELLE 3 / VILLENEUVE DE RIVIERE – Senior – Départemental 4 – Poule A – du 17.01.2026

Pour le club CINTEGABELLE

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 23.02.2026
Motif : Propos blessants à officiel en dehors de la rencontre

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières à l'équipe de CINTEGABELLE 3.

Affaire n°3 :

CAP JEUNES 31 / TOULOUSE LARDENNE – Senior – Départemental 2 – Poule C – du 07.12.2025

Mise en délibéré

Affaire n°4 :

TOULOUSE LARDENNE / T.A.C. – Senior – Départemental 2 – Poule C – du 25.01.2026

Pour le club T.A.C.

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 23.02.2026
Motif : Comportement obscène envers joueur après la rencontre

Désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club de T.A.C. pour la rencontre retour.